

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 avril 2023 -

Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de présents : 11  
Nombre de membres ayant donné procuration : 05  
Nombre d'absents non représentés : 16  
Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,  
Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 13 avril 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### 10 – FORMATION

##### 1 – Demande de dérogation à la libération du jeudi après-midi 2022-2023

rejette les demandes de dérogation du Collège STEE :

- BUT GB - Sciences de l'aliment et Biotechnologie 1ère Année – 27 avril 2023 (demande 941)
- BUT GB - Sciences de l'aliment et Biotechnologie 1ère Année – 4 mai 2023 (demande 901)

**VOTE : POUR : 04    CONTRE : 07    ABSTENTION : 03**

adopte la demande du Collège STEE :

- BUT Statistique et Informatique décisionnelle 1ère Année – 25 mai 2023 (demande 921)

**VOTE : POUR : 10    CONTRE : 04**

N'examine pas la demande du Collège SSH compte tenu du motif invoqué :

- L3 Histoire – 27 avril 2023

**VOTE : POUR : 10 CONTRE : 01      ABSTENTION : 03**

Pau, le 25/04/2023  
Le Président,



Laurent BORDES